Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260401-2026_04_19-DE

N° 2026-04-19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU MERCREDI 1er AVRIL 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Mesdames LE CHEVILLIER, AMBROIS, RAOULT, LE SEYEC, Messieurs BERVILLE, MARIE, Madame LARVOR et Monsieur TALBI.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 26 mars 2026.

Objet : Mise en place des Commission Municipales

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L2121-22 du CGCT). Elles peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement possible la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer d'au moins un représentant.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Commission finances et administration générale
  - Isabelle GANNE (responsable)
  - Sophie AMBROIS
  - Maxime MARIE
  - Philippe BERVILLE

- Commission voirie et réseaux / bâtiments communaux, travaux et sécurité
  - Daniel TRENDA (responsable)
  - Jean-François LE BRIS
  - Philippe BERVILLE
  - Cédric TALBI
  - Jacky BURLOT
  - Sonia LE SEYEC

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260401-2026_04_19-DE

- Commission affaires scolaires/périscolaires
  - Isabelle GANNE (responsable)
  - Mylène COURTOT
  - Sophie AMBROIS
  - Maxime MARIE
  - Emeline LARVOR
  - Rozenn LE CHEVILLIER

- Commission Communication (bulletin municipal, site internet…)
  - Emeline LARVOR (responsable)
  - Mylène COURTOT
  - Maxime MARIE

- Commission espaces verts et environnement
  - Daniel TRENDA (responsable)
  - Jean-François LE BRIS
  - Philippe BERVILLE
  - Cédric TALBI
  - Jacky BURLOT
  - Sonia LE SEYEC

- Commission sports, loisirs et vie associative
  - Hubert LE LAY (responsable)
  - Mylène COURTOT
  - Marie-Pierre RAOULT
  - Jean-François LE BRIS
  - Philippe BERVILLE
  - Rozenn LE CHEVILLIER

- Commission urbanisme/habitat et attribution logements communaux
  - Jacky BURLOT (responsable)
  - Marie-Pierre RAOULT (responsable)
  - Isabelle GANNE
  - Sonia LE SEYEC

- Commission action sociale
  - Marie-Pierre RAOULT (responsable)
  - Mylène COURTOT
  - Maxime MARIE
  - Hubert LE LAY

- Commission culture / tourisme (bibliothèque, musique, …)
  - Sophie AMBROIS (responsable)
  - Marie-Pierre RAOULT
  - Hubert LE LAY
  - Rozenn LE CHEVILLIER
  - Isabelle GANNE

- Commission de contrôle des listes électorales
  (1 membre élu (sauf Maire/adjoints) et 2 membres non élus)
  - Hubert LE LAY

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260401-2026_04_19-DE

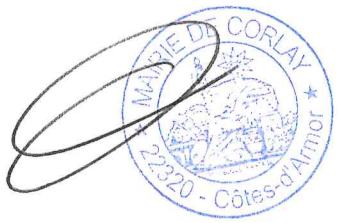
- Correspondant défense
  - Mylène COURTOT

- Sécurité routière
  - Daniel TRENDA

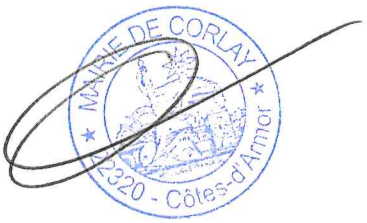
- **Groupes de travail/réflexion**

  - Aménagement du bourg et de la rue de Pontivy notamment noues rue de Pontivy : Daniel TRENDA, Jacky BURLOT, Maxime MARIE.
  - Chemins de randonnée : Maxime MARIE, Hubert LE LAY, Jacky BURLOT, Marie-Pierre RAOULT.
  - Cantine scolaire : Sophie AMBROIS (pilote du groupe), Isabelle GANNE, Philippe BERVILLE, Maxime MARIE, Emeline LARVOR, Rozenn LE CHEVILLIER, Cédric TALBI.
  - Végétalisation de la cour d'école : Mylène COURTOT, Isabelle GANNE.
  - Avenir du Collège : Sophie AMBROIS (pilote du groupe), Olivier ALLAIN, Mylène COURTOT, Daniel TRENDA, Isabelle GANNE, Jacky BURLOT, Marie-Pierre RAOULT, Sonia LE SEYEC, Rozenn LE CHEVILLIER, Emeline LARVOR, Maxime MARIE, Cédric TALBI, Philippe BERVILLE.
  - Salle des fêtes et animations culturelles en cœur de bourg : Sophie AMBROIS, Isabelle GANNE, Mylène COURTOT, Hubert LE LAY.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 1er avril 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.



Transmis à la Préfecture
Le 18 mai 2026.
Certifié par M. le Maire.



Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260401-2026_04_19-DE